



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/213

**OBJET : CARTE D'ACCES EN DECHETERIE POUR LES  
PROFESSIONNELS – NOUVEAUX TARIFS**

**Nombre de Conseillers en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 30**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 40**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 7 décembre 2023**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 7 décembre 2023**

**Secrétaire de séance : Nathalie BURTIN-DAUZAN**

**Le 14 décembre de l'année deux mille  
vingt-trois à 18h30**  
à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes de  
Montesquieu, légalement convoqué, s'est  
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Les procès-verbaux des 21 septembre et 19 octobre 2023 sont adoptés à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	PEREZ Gracia (Maire)	E	M. DURAND
DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme SOUBELET	BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme LIBREAU	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	M. AULANIER
DUMESNIL Mickaël	P	Mme TALABOT	GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. FATH
DUCOSSON Anne-Cécile	P		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. GILLET
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	M. BARBAN
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	A	
MÉRIAU Stéphane	E	Mme BURTIN-DAUZAN	LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	E	Mme TALABOT
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent / D = Distanciel



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/213

**OBJET : CARTE D'ACCES EN DECHETERIE POUR LES  
PROFESSIONNELS – NOUVEAUX TARIFS**

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

**Vu** la délibération n°2008/133 instaurant la facturation des apports des professionnels en déchèteries,

**Vu** la délibération n°2017/98 du 27 juin 2017 concernant les tarifs 2017 des apports des professionnels en déchèterie,

**Vu** la délibération n°2018/74 du 29 mai 2018 concernant les tarifs 2018 des apports des professionnels en déchèterie,

**Vu** l'avis favorable de la commission Gestion des déchets en date du 5 décembre 2023,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau,

## EXPOSE

Les déchèteries communautaires offrent un mode d'élimination réglementaire pour les déchets extra-ménagers et assimilés produits par les administrés du territoire. De ce fait, chaque année, des quantités importantes de déchets sont ainsi traitées. Annuellement, une variation des prix est appliquée sur le marché de gestion et d'exploitation des déchèteries communautaires. Cette variation des prix est régie par des formules de révisions prévues au marché. La Communauté de Communes répercute aux professionnels du territoire les montants qui lui sont facturés.

La délibération n°2018/74 du 29 mai 2018 a fixé le montant 2018 du coût d'élimination des déchets des professionnels se rendant en déchèteries au regard des variations de prix, au prix de 171€ pour 10m<sup>3</sup>.

La mise en œuvre simple de cette facturation avec un tarif unique a pour objectif de sensibiliser les professionnels par rapport à la gestion et l'élimination des déchets liés à leur activité.

A compter du 01/01/2024, ce montant forfaitaire est augmenté de 15%, afin de prendre en compte les augmentations du coût de traitement des déchets (déchets, verts, tout venant, gravats et bois), soit un nouveau tarif de 197 € TTC pour 10m<sup>3</sup> (depuis 2018, le coût de la carte 10 m<sup>3</sup> est de 171 €).

Une première carte est délivrée directement par le service « Gestion des déchets » (via une régie de recettes). Elle est ensuite présentée à chaque passage au gardien de la déchèterie qui la badgera au prorata du nombre de m<sup>3</sup> apporté. Quand elle ne comporte plus de volume disponible, l'entreprise se rend à la CCM afin de payer le tarif des 10 m<sup>3</sup> (ou un multiple de ce tarif) et sera automatiquement rechargée sur sa carte informatiquement via le logiciel d'accès.

La régie de recettes sera modifiée en conséquence.



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/213

**OBJET : CARTE D'ACCES EN DECHETERIE POUR LES  
PROFESSIONNELS – NOUVEAUX TARIFS**

***Le Conseil Communautaire à 38 voix pour  
et 2 abstentions (M. Durand et Mme Perez) :***

- Autorise le Président à modifier la régie de recettes de ventes des cartes d'accès des professionnels en déchèteries en conséquence,
- Autorise le Président à mener toutes les actions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- Dit que les recettes sont enregistrées dans le budget de la Communauté de Communes de Montesquieu.

Fait à Martillac, le 14 décembre 2023



**Nathalie BURTIN-DAUZAN**  
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Nathalie Burtin-Dauzan  
Date de signature : 29/12/2023  
Qualité : Parapheur CC Montesquieu - Secrétaire de séance



**Bernard FATH**  
Président de la Communauté de  
communes de Montesquieu

Signé électroniquement par : Bernard Fath  
Date de signature : 29/12/2023  
Qualité : Parapheur President Montesquieu

Envoyé en préfecture le 29/12/2023

Reçu en préfecture le 29/12/2023

Publié le

ID : 033-243301264-20231214-2023\_213-DE

